




Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.234**

Séance publique du

3 juin 2013

Présidence de Monsieur Jean CHORRO,

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130603-26893- AU-1-1_0
Date de signature : 05/06/13
Date de réception : mercredi 5 juin 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

OBJET : MARCHÉ DE TRAVAUX ET DE MAINTENANCE ELECTROMECHANIQUE, GROSSES REPARATIONS ET RENFORCEMENT EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

Le 03/06/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 28/05/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Héliot BRAMI à Mme Odile BONTHOUX, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Danielle SANTAMARIA, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, Mme Sophie JOISSAINS à M. Jules SUSINI, Mme Maryse JOISSAINS MASINI à M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Henri MATAS à M. Francis TAULAN, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mlle Odile BARBAT-BLANC

Excusés sans pouvoir :

M. Eric CHEVALIER, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre MEDVEDOWSKY

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 03/06/13

VD / 89.56

RAPPORTEUR : M. Maurice CHAZEAU
CO-RAPPORTEUR(S) : M. Helliott BRAMI

Nomenclature : 5.2 Fonctionnement des assemblées

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : MARCHÉ DE TRAVAUX ET DE MAINTENANCE ELECTROMECHANIQUE,
GROSSES REPARATIONS ET RENFORCEMENT EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT -
Décision du Conseil

Mes chers collègues,

Le marché de travaux et de maintenance électromécanique, grosses réparations et renforcement des réseaux d'eau potable et d'eaux usées arrive à échéance le 28 juillet 2013. Il convient de le renouveler.

Un avis d'appel public à concurrence a donc été envoyé aux divers supports de presse officiels le 20 décembre 2012.

Les travaux feront l'objet d'un marché à bons de commande à prix unitaires, avec un minimum annuel de 125 000 € HT et un maximum annuel de 500 000 € HT.

Le marché est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de sa notification. Le marché peut être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

Conformément à la réglementation en vigueur, un avis d'appel public à la concurrence, répertorié sous le numéro 2012-62VD a été adressé le 20 décembre 2012 aux organes de presse qui l'ont respectivement publié :

- J.O.U.E..... paru le 22 décembre 2012
- B.O.A.M.P..... paru le 22 décembre 2012

- Site Achat Public.com.....paru le 20 décembre 2012
- Site Mairie.....paru le 20 décembre 2012

Cet avis a fait l'objet d'un affichage à la Direction des Marchés Publics.

Cette consultation a également fait l'objet d'une dématérialisation : les candidats pouvaient retirer le dossier de consultation par voie électronique par le site de la ville ou celui d'Achatpublic.com.

Le dépôt électronique de l'offre était autorisé.

La date limite de remise des plis a été fixée initialement au Lundi 18 février 2013 à 12h. Suite à des questions posées par une entreprise d'une part, et l'indisponibilité du site achatpublic.com les 11, 12 et 13 février 2013 d'autre part, les autres candidats n'avaient pas connaissance des questions et des réponses dans les délais imposés, la Direction des Marchés publics a décidé de reporter la date limite de remise des plis au **lundi 04 mars 2013 à 12h**. Tous les candidats ont reçu toutes les informations nécessaires le 14 février 2013.

A cette date, la Direction des marchés publics de la Ville d'Aix en Provence a enregistré 4 plis (version dématérialisée).

Il convient de noter que 18 dossiers ont été retirés (17 par voie dématérialisée et 1 dossier papier).

Les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation étaient les suivants :

- Prix des prestations : 60 %
- Valeur technique : 40 %

Au cours de la séance du 21 mars 2013, les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont, au vu du rapport d'analyse, décidé de retenir comme offre économiquement la plus avantageuse celle présentée par :

- la Société INEO – Agence Industrie Transport – 165, Georges Claude – 13797 Aix en Provence - pour un montant de détail quantitatif estimatif sur la durée totale du marché de 735 584,41€

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué aux Marchés Publics à signer le marché ainsi que leurs reconductions éventuelles et tous les documents s'y rapportant relatif avec la société INEO, pour un montant minimum annuel de 125 000 € HT et un maximum annuel de 500 000 € HT.

**2013.234 - MARCHE DE TRAVAUX ET DE MAINTENANCE ELECTROMECHANIQUE,
GROSSES REPARATIONS ET RENFORCEMENT EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT**

Présents et représentés	: 52
Présents	: 45
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité

le rapport qui précède.

Ont signé Jean CHORRO,

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 05/06/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**